

Arrêté portant fixation de tarifs

Colloque GASTRO-IDENTITE (S) DANS LES AMERIQUES : ENTRE CHAUVINISME ET TRANSNATIONALISME (16e -21e) SIECLES

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et L712-3 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu la délibération n°30-2016 du conseil d'administration du 29 avril 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de fixation de tarifs accordée par le conseil d'administration au président ;

Arrête

Article 1. Les tarifs d'inscription au *Colloque Colloque GASTRO-IDENTITE (S) DANS LES AMERIQUES : ENTRE CHAUVINISME ET TRANSNATIONALISME (16e -21e) SIECLES* organisé les 16 et 17 Octobre 2025 par **Mme Marie-Christine Michaud** laboratoire HCTI et **Mme Emmanuelle Sinardet** Université Paris Nanterre sont fixés comme suit :

Tarif des frais d'inscription en Euros :

Enseignants chercheurs et chercheurs indépendants :	54.55 HT – 60.00 TTC
Doctorant·e·s :	40.91 HT – 45.00 TTC

☞ Cas des exonérations à préciser le cas échéant

Conférencier invité :	Gratuit
Membre du comité d'organisation	Gratuit

Article 2. Modalités de remboursement **NÉANT**

Préciser si un remboursement est envisagé en cas de désistement du participant.

Si oui, indiquer le montant à rembourser selon le délai : remboursement intégral ou quote-part selon la date du désistement.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

Article 4. La Directrice de laboratoire HCTI Mme Immaculada Fabregas et l'Agent comptable sont chargées, chacune pour ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mr David MENIER
Président de l'université Bretagne Sud

